



DEMANDE DE PASSEPORT / CARTE NATIONALE D'IDENTITE

PIECES A FOURNIR POUR UN MAJEUR

- ❖ Présence obligatoire au dépôt de la demande et au retrait du titre
- ❖ Dépôt du dossier et retrait du titre uniquement sur rendez-vous
- ❖ En cas d'arrivée trop tardive au rendez-vous, le rendez-vous pourra être reporté.
- ❖ Tout titre non retiré dans les 3 mois après mise à disposition sera détruit
- Imprimé Cerfa N°12100*02 OU
 - Par Pré-demande via le site internet :
 - <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Faire-une-pre-demande-passeport>
 - <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Faire-une-pre-demande-CNI>
- 2 photos d'identité récentes (moins de 6 mois) aux normes officielles
- Justificatif de domicile (original) de moins d'un an au nom du demandeur :

(Avis imposition sur revenus , locaux ou fonciers, quittance de loyer, facture électricité ,gaz, téléphone(de moins d'un an), attestation d'assurance habitation).En cas d'hébergement : Attestation d'hébergement sur l'honneur , originale de la pièce d'identité de l'hébergeant ,original d'un justificatif de domicile de moins d'1 an de l'hébergeant (original)

En complément pour un passeport

- ❖ 86 € de TIMBRES FISCAUX en ligne sur : <https://timbres.impots.gouv.fr> OU en Tabac presse OU au Trésor public

<u>1^{ère} demande</u>	<u>Renouvellement passeport</u>	<u>PERTE OU VOL</u>
Carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans OU Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois (si votre commune de naissance n'est pas affiliée à COMEDEC)	Restitution du titre au dépôt du dossier (original) + Carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans OU Copie intégrale originale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (si votre commune de naissance n'est pas affiliée à COMEDEC)	PERTE : Déclaration établie au dépôt VOL : Fournir la déclaration originale établie au commissariat + Carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans (originale) OU Copie intégrale originale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (si votre commune de naissance n'est pas affiliée à COMEDEC)

Les services instructeurs se réservent le droit de demander d'autres documents en lien avec les consignes provenant des CERT.

En complément pour une carte nationale d'identité

1^{ère} demande	Renouvellement de la CNI	PERTE OU VOL
Passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans (original) OU Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois °(si votre commune de naissance n'est pas affiliée à COMEDEC)	Restitution de la CNI au dépôt du dossier (original) + Passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans OU Copie intégrale originale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (si votre commune de naissance n'est pas affiliée à COMEDEC)°	PERTE : Fournir la déclaration originale établie au commissariat VOL : Fournir la déclaration originale établie au commissariat FOURNIR : 25 € timbres fiscaux + Passeport sécurisé valide si périmé depuis moins de 5 ans (originale) OU Copie intégrale originale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (si votre commune de naissance n'est pas affiliée à COMEDEC)°

- **Mention de nom d'usage ou changement d'état civil :**
- **Nom d'usage (des 2 parents, époux, veuvage) et changement d'état civil : fournir la copie intégrale de l'acte correspondant datée de moins de 3 mois (si pas d'affiliation au système COMEDEC)**
- **Nom d'usage de l'ex-conjoint en cas de divorce : fournir le jugement l'autorisant (original)**
- **Pour les personnes ayant acquis la nationalité française : original du certificat de nationalité française**